



Descriptif de module

Ce descriptif de module est complété par la Directive sur l'organisation des modules à la HEIA-FR valable pour l'année académique 2024-2025

(https://www.heia-fr.ch/media/xvdl5eos/directive_organisation_modules_heia_2024_f.pdf).

Domaine : Ingénierie & Architecture

Filière : Architecture

Orientation : -

1. Intitulé de module	Expression et gestion 1&2	2024-25
Code : B1M-EXGE-A	Type de formation : <input checked="" type="checkbox"/> Bachelor <input type="checkbox"/> Master <input type="checkbox"/> MAS <input type="checkbox"/> DAS <input type="checkbox"/> CAS <input type="checkbox"/> Autres : ...	
Niveau : <input checked="" type="checkbox"/> Module de base <input type="checkbox"/> Module d'approfondissement <input type="checkbox"/> Module avancé <input type="checkbox"/> Module spécialisé <input type="checkbox"/> Autres : ...	Caractéristique : En cas d'échec définitif à un module défini comme obligatoire pour acquérir le profil de formation correspondant, l'étudiant-e est exclu-e de la filière, voire du domaine si le règlement de filière le précise conformément à l'article 25 du Règlement sur la formation de base (bachelor et master) en HES-SO	
Type : <input checked="" type="checkbox"/> Module principal <input type="checkbox"/> Module lié au module principal <input type="checkbox"/> Module facultatif ou complémentaire <input type="checkbox"/> Autres : ...	Organisation temporelle : <input type="checkbox"/> Module sur 1 semestre <input checked="" type="checkbox"/> Module sur 2 semestres <input type="checkbox"/> Semestre de printemps <input type="checkbox"/> Semestre d'automne <input type="checkbox"/> Autres : ...	

2. Organisation

Crédits ECTS

11

Langue principale d'enseignement :

- | | |
|--|----------------------------------|
| <input checked="" type="checkbox"/> Français | <input type="checkbox"/> Italien |
| <input checked="" type="checkbox"/> Allemand | <input type="checkbox"/> Anglais |
| <input type="checkbox"/> Autres : .. | |

3. Prérequis

- Avoir validé le module
 Avoir suivi le module
 Pas de prérequis
 Autres : ...

4. Compétences visées / Objectifs généraux d'apprentissage

Documenté dans le guide de l'enseignement consultable en ligne

(https://www.heia-fr.ch/media/4urncvjo/230827_eia-fr_brochure_24-25_web_planches.pdf).



5. Contenu et formes d'enseignement

Module formé des cours suivants :

CAO 1, semestre d'automne CAD 1, Herbstsemester	Poids 2/11
Arts visuels 1, semestre d'automne Bildende Kunst 1, Herbstsemester	Poids 2/11
Deutsch für Architekten 1, Herbstsemester	Gewicht 1.5/11
Français pour architectes 1, semestre d'automne	Poids 1.5/11
CAO 2, semestre de printemps CAD 2, Frühlingsemester	Poids 2/11
Arts visuels 2, semestre de printemps Bildende Kunst 2, Frühlingsemester	Poids 2/11
Deutsch für Architekten 2, Frühlingsemester	Gewicht 1.5/11
Français pour architectes 2, semestre de printemps	Poids 1.5/11

Remarques :

Cours d'allemand (respectivement de français) pour le cursus francophone : dispense possible selon dispositif défini par les enseignant-e-s de langue.

Cours d'allemand (respectivement de français) pour les cursus bilingues : cours obligatoires indépendamment du niveau, le cours étant également orienté vers une introduction assez poussée du langage métier. Pas de dispense prévue.

6. Modalités d'évaluation et de validation

Chaque cours du module fait l'objet d'un contrôle continu et d'une note finale de cours arrondie au dixième de point. Les informations relatives aux cours figurent dans le guide de l'enseignement. Le module est réussi lorsque les deux conditions suivantes sont réunies : la note du module, moyenne pondérée des notes de cours, arrondie au demi-point, est d'au moins 4.0 et aucune note de cours n'est inférieure à 3.0. Dans un module échoué, la répétition porte sur tous les cours dont la note est inférieure à 4.0 ainsi que les cours qui lui sont apparentés ("Cours X 1" et "Cours X 2") dont la note obtenue est inférieure à 4.5.

La présence aux cours est obligatoire. Dans le cas de plus de 20% d'absences aux cours, l'enseignant-e pourra ne pas attribuer de note à l'étudiant-e. La pratique sera précisée par écrit au début du cours. Sans justificatif valable, le cours sera considéré comme échoué. Les cas de force majeure sont réservés.

7. Modalités de remédiation

- Remédiation possible
 Pas de remédiation
 Autre (précisez) : ...

7a Modalités de remédiation (en cas de répétition)

- Remédiation possible
 Pas de remédiation
 Autre (précisez) : ...

8. Remarque

- Les cours d'allemand, respectivement de français, sont obligatoires pour les étudiant-e-s qui ne peuvent attester d'un niveau d'allemand / de français B2 au début des études. Les étudiant-e-s ayant le niveau d'allemand / de français requis sont dispensés des cours et 3 crédits sont automatiquement validés.
- Pour les étudiant-e-s suivant le cursus bilingue, les cours d'allemand (resp. français) sont obligatoires indépendamment du niveau. Ces cours leur permettront de les soutenir dans leur cursus avec des apports particuliers propres au domaine.
- Pour les étudiant-e-s non francophones qui ne sont pas dispensé-e-s des cours d'allemand, il y a la possibilité de suivre un cours de français non crédité.



9. Bibliographie

10. Enseignants

Voir dans le guide de l'enseignement.

Noms responsables de module : Anne Faure / Nathan Boder

**Descriptif validé le 19.07.2024 par la
direction de la filière architecture**